



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Vote pour : 12  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 2

Date de la convocation :

05/05/2022

**Séance du 12 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 MAI, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 MAI 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 6 MAI 2022.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

**Absents excusés :** Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Annik MOREL - Sylvain DECOURS.

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

**Monsieur Bruno MAZIOU** est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 37/2022</u></b>	<b>OBJET : ADHESION AU GIP RECIA</b>	<b>1. Commande publique 1.4 autres types de contrats</b>
--------------------------	--	--

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,*

*Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,*

*Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,*

*Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,*

**CONSIDERANT** que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

**CONSIDERANT** que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés

Le montant de la cotisation est fixé à 800 € par an.

Notre adhésion arrivant en cours d'année, son montant est proratisé à 466.67 €. Cette cotisation nous permet d'accéder à divers modules : transmission simplifiée des actes à la préfecture, à la trésorerie, Accès à des mails certifiés, archivage électronique, convocation horodatée par un logiciel...

Il est également proposé un service intitulé « Délégué à la protection des données mutualisé » :

Diagnostic de l'existant, complétude de traitement, plan d'action, mises à jour, atelier de sensibilisation...

Coût :

Année	Montant prévisionnel facturé
2022	1166.67 €
2023	1533.33 €
2024	1200.00 €
2025	500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 400.00 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de Seigy au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive - GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET, Loiret,
- D'APPROUVER les termes de la convention constitutive entre la Commune de Seigy et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- D'AUTORISER la Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,
- DE DESIGNER Monsieur ou Madame XXXX en qualité de représentant titulaire et Monsieur ou Madame XXXX en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- DE DONNER tous pouvoirs à Madame la Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

## Décision

Le conseil municipal décide :

D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de Seigy au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive - GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET, Loiret,

- D'APPROUVER les termes de la convention constitutive entre la Commune de Seigy et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

- D'AUTORISER la Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,

- DE DESIGNER Madame Yvette MASSET en qualité de représentant titulaire et Madame Françoise PLAT en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

- DE DONNER tous pouvoirs à Madame la Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.



La Maire,


Françoise PLAT

  
et de la

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 20/05/2022  
publication le 20/05/2022



La Maire,

  
Françoise PLAT

